

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 3 avril 2017**

OBJET

**20 – REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS  
MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS / ANNEXE 14**

N° 2017-04-20

NOMENCLATURE : 7.5.6

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 21

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL,

Pouvoirs : 7

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER  
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Isabelle GROLEAU  
Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE  
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY  
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine CADOU  
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX  
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice..... 29  
présents..... 21  
ayant un pouvoir... 07  
votants..... 28

Absente : 1

Valérie ROBERT

## Délibération

Rapporteur : Mickaël MENDES

La commune de Treillières soutient le tissu associatif local, source d'activités, de loisirs, de solidarités et d'animations en offrant des aides sous différentes formes :

- ✓ Mise à disposition de locaux, de mobiliers et de matériels
- ✓ Aide à l'organisation de manifestations par des moyens humains, techniques et logistiques
- ✓ Aides financières sous forme de subventions de fonctionnement ou exceptionnelles

Il est proposé d'adopter un règlement d'attribution des subventions municipales aux associations de la commune qui fixe les conditions générales d'attribution, les types de subvention, les catégories d'associations, les délais de dépôts des demandes, les modalités de paiement.

Ce document est destiné à clarifier les droits et les obligations respectifs de chacun. Il facilitera le déroulement du traitement de chaque dossier et sera une aide à la décision d'attribution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 28 voix POUR, décide :

- D'APPROUVER le règlement d'attribution des subventions municipales aux associations locales.

Pour extrait conforme,

Le 3 avril 2017,

Le Maire,  
Alain ROYER

